



Agents travaillant à Coligny, au choix :
venez à pied, en tram, en trottinette,
à partir de 9h, oubliez votre voiture après les travaux....

Situation sanitaire :

Une stabilisation est constatée, seule une dizaine de cas est dénombrée, soit une diminution de 50 % par rapport à la semaine dernière. La situation se calme et perturbe moins les services.

Des collègues de l'accueil du SIP de Montargis font la demande de masque FFP2 pour la campagne IR. Mr Dalles nous répond que la Direction n'en a pas. Il est étrange que le stock disponible, annoncé en Janvier 2022 pour 4 à 5 semaines, n'ait pas été renouvelé alors que la Direction nous informait que ces mêmes masques seraient à disposition des agents qui le souhaitent, avec un ordre de priorité en fonction de leur exposition aux risques (voir le CR audio du 26/01/202).

Message sibyllin du Directeur : Si vous en voulez, achetez-les vous-même en attendant que la Direction regarde les possibilités éventuelles d'en acheter (sic).

Télétravail :

Il y a 26 % de télé-travailleurs sur la Direction sensiblement équivalent à la moyenne nationale qui est de 29 %.

Sur le sujet des modalités d'évolution du télétravail soulevé la semaine dernière et notamment sur les délais de préavis qui pesaient sur les uns et les autres, Mr Dalles nous rappelle, qu'il existe un guide RH sur le télétravail (dont voici le lien direct <http://nausicaadoc.appli.impots/2018/012822>).

Il y est mentionné 2 régimes de modification (p23/36 et 25/36) :

1) réversibilité, pour y mettre fin à tout moment, (délai nécessaire de 2 mois, réductible), entretien avec le (la) responsable de service

2) suspension du télétravail (délai préavis minimum de 48 H lors de pics d'activité (campagne IR), de vacances scolaires ou de tension sur la présence en nombre suffisant des effectifs.

Il est évident selon nous que les effectifs diminuant chaque année on s'achemine vers des tensions permanentes dans les services mais la Direction ne partage pas notre analyse à ce sujet.

Ces conditions exceptionnelles de suspension ne se manifesteront que très rarement comme le précise Mr Dalles. L'avenir nous le dira.

Les nouvelles conventions de télé-travail intégreront systématiquement cette mention de suspension.

Programme 348 :

Les bornes électriques seront installées à proximité des lieux de stationnement des véhicules de service.

Nous avons demandé à M. Dalles la possibilité que celles-ci soient utilisables pour les agents. La réponse est a priori négative mais un complément de réponse devrait nous être donnée.

Mr Palmieri s'informerait auprès de la société Sogea de la compatibilité des bornes avec d'autres véhicules.

La suppression de l'éclairage individuel des bureaux avait été évoquée lors de la dernière audio conférence. Mr Dalles a rappelé que le programme 348 avait principalement pour but l'amélioration des bâtiments en termes de gain énergétique et de bilan carbone.

Des éclairages Led collectifs seront installés, ils seront équipés de variateurs d'intensité permettant un éclairage modulable par zone. Un éclairage personnel adapté (sur pied) sera possible sur préconisation du CHSCT ou du médecin de prévention.

L'interrogation des Organisations Syndicales sur le nombre de prises électriques (passant de 5 à 3) et leurs positionnements inquiète plus les collègues (à juste titre, eu égard au nombre d'appareils à brancher!) que Mr Dalles.

Les prises seront principalement murales. Donc si les bureaux sont éloignés des murs, des fils vont traîner sur le sol !

Même réaction curieuse de M. Dalles sur la disparition prévue des perches électriques. Même s'il nous a rappelé ne pas être chef de chantier, l'intérêt des perches électriques nous semble évident pour faire passer les câbles réseaux et les câbles électriques via le faux plafond afin de relier la connectique avec les bureaux.

Mr Dalles veut rassurer en nous précisant que cette possibilité d'installer des perches n'était pas invalidée. Il pourra être envisagé une modification des installations à la fin des travaux.

Il nous a toujours paru que l'anticipation était pourtant synonyme de gains financiers...

FO45 a évoqué le problème de l'installation de deux futurs bureaux du SIP dans le bâtiment F1, ces derniers étant dos à la fenêtre, il est nécessaire de revoir leur positionnement conformément aux recommandations du CHSCT (risque de reflet gênant sur les écrans).

FO45 a encore soulevé le problème des places de parking de la cité Coligny. Nous avons énuméré les trop nombreux cas de stationnements « sauvages » liés certainement au retour des agents en télétravail et des congés. Mr Dalles propose que nous étayons nos inquiétudes avec des éléments plus précis (qui étaient pourtant clairs lors de l'audio...). Nous confirmerons donc par écrit à la Direction cette problématique par des cas concrets.

Nous avons souligné la proposition discriminatoire du projet de parking de délestage à la bricaille près de Fleury les aubrais.

En effet, cette perspective pénalisera les personnels contraints d'arriver à une heure tardive (souvent les parents qui amènent leurs enfants dans les établissements scolaires) et devant aller se garer loin de la cité.

La Préfecture peut-elle valablement soutenir un tel projet au regard de l'égalité entre les agents en termes de condition de travail ?

Il est temps que la Drfip45 prenne conscience de ces enjeux pour interpeller la Préfecture.

Les RdV à venir :

audios : 5 mai à 16 h et 12 mai à 16h

réception des nouveaux cadres A : 16 Mai AM à la Bretonnerie

CTL : date pré-réservee 31 Mai AM.